

L'honorable M. FERGUSON : Comment pourrions-nous interpréter autrement le discours que l'honorable M. Geoffrion a prononcé à Beauharnois ? Il a déclaré dans cet endroit, avant le vote du plébiscite, que les partisans de la tempérance auraient l'occasion de voter directement sur la prohibition ; mais qu'ils n'obtiendraient pas cette mesure. Si l'affaire n'avait pas été décidée d'avance pourquoi l'honorable M. Geoffrion faisait-il cette déclaration ? Il fut un temps où les honorables membres de la droite étaient de grands économistes. Mais ce temps n'est plus depuis longtemps et nous n'en entendrons plus parler. La dépense d'un quart de million de piastres pour le plébiscite, dans un but dépourvu de toute utilité, suivant le propre avis que les membres du gouvernement, eux-mêmes ont exprimé avant que le peuple eut voté—plébiscite que le gouvernement a traité depuis avec le plus grand mépris—

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice) : Il y eut, autrefois, une commission qui coûta quelque chose.

L'honorable M. FERGUSON : Mon honorable ami a toujours recours au même moyen de défense. Lorsqu'il lui est prouvé qu'il a commis certaines fautes très graves qu'il est hors d'état de justifier, il cite quelque'un de ses adversaires, qui s'est, lui aussi, trompé dans une autre occasion, tout comme si l'erreur d'un autre gouvernement justifiait l'offense de son propre gouvernement. Je n'ai jamais été l'un de ceux qui prétendent qu'il était à propos de nommer une commission ; mais l'on pouvait alléguer alors cette raison en sa faveur : c'était un effort fait pour obtenir des renseignements, et, si vous jetez un coup d'œil sur le volumineux rapport de cette commission, vous y trouverez certainement des renseignements. Cette commission a, sans doute, coûté beaucoup ; mais son institution eût-elle été une folie dix fois plus grande qu'elle l'a été, ce ne serait pas une raison à alléguer pour atténuer la gravité de l'erreur commise en recourant à la ruse du plébiscite, mesure à l'efficacité de laquelle le gouvernement n'a jamais cru ; mesure à laquelle il n'avait jamais eu l'intention de donner effet, quelle fût le vote donné ; mesure qu'il traite, aujourd'hui, avec le plus souverain mépris. En présence du résultat qui constate que près de 300,000 électeurs ont enregistré leurs votes en faveur de la prohibition, les honorables chefs de la droite nous disent que cette manifestation de l'opinion

publique n'est pas suffisante, et ils ajoutent qu'ils ne feront rien en faveur de la prohibition.

On s'est livré à de grands transports de joie dans l'entourage du gouvernement sur la réduction du port des lettres à un penny impérial, et l'on a prétendu avoir obtenu cette réforme pour tout l'Empire, bien que le discours du Trône n'aille pas jusque là. Je suis disposé à accueillir avec plaisir tout ce qui tend à rapprocher les différents membres de l'Empire ; mais lorsqu'on essaie de faire quelque chose dans ce sens, l'on doit agir de manière à ce que la chose ne coûte pas trop cher au peuple au point de vue de sa dignité, comme au point de vue de sa caisse. Je n'hésite aucunement à dire que, au point de vue de sa dignité, le Canada en a perdu beaucoup dans cette affaire postale. La proclamation : "Je, William Mulock," a dû être retirée une couple de jours après sa publication, et les expédients auxquels le directeur général des Postes a dû recourir pour remédier à cette bêtise, tout cela est tombé sous les yeux des hommes d'Etat de l'Empire et des autres colonies, et il est très humiliant pour le Canada qu'une bêtise de cette nature ait été commise. La question des nouveaux timbres est aussi une affaire qui, suivant moi, ne mérite pas que l'on s'extasie devant elle. Une bonne histoire circule à ce sujet. C'est un fait qui s'est produit récemment dans le bureau de poste de Charlottetown. Un homme s'est présenté à ce bureau et a demandé un timbre qu'il voulait apposer sur une lettre adressée à quelque'un d'Angleterre, et il reçut le nouveau timbre. Cet homme se mit à l'examiner et dit : "Je n'ai pas demandé une étiquette de boîte de homard ; je veux avoir un timbre-poste." Notre homme avait confondu les empreintes rouges qui indiquent les diverses parties de l'Empire, pour des pinces de homard. Pour ce qui regarde le port d'un penny pour lettres adressées à l'extérieur et à l'intérieur du pays, ce ne sont pas les qualités d'hommes d'Etat de nos ministres qui nous ont obtenu cette réduction ; mais ceux-ci y ont été forcément amenés. Après avoir obtenu la réduction à un penny pour les lettres de l'extérieur, personne n'a compris que le gouvernement canadien eut l'intention d'étendre cette réduction aux lettres de l'intérieur, ou à adopter le timbre de deux centins pour les lettres adressées dans et pour les diverses parties du Canada. Jusqu'au dernier moment l'attitude du gouvernement canadien indiquait que son intention était de conserver pour le Canada un